

Chin

Le standard de la race décrit un idéal quant aux caractéristiques, au tempérament et à l'apparence d'une race et assure qu'un chien peut remplir son but initial. Les éleveurs et les juges doivent être conscients qu'ils doivent accorder la priorité à des chiens qui sont en santé et sains de corps et d'esprit.

Aspect général

Petit chien vivant plein de distinction; aspect élégant et propre, allure massive et poil abondant.

Taille

Hauteur idéale : de 20 à 28 cm (de 8 à 11 po) mesuré au point le plus élevé du garrot. La hauteur est égale à la longueur du corps, mesurée de la pointe de l'épaule jusqu'à la pointe de la fesse.

Le **poids** idéal est de 2 à 4 kg (4 à 8,8 lb).

Robe et couleur

Fourrure abondante, longue, droite, plutôt soyeuse. Le poil, complètement exempt de boucles ou d'ondulations, ne doit pas être trop plat mais avoir tendance à se dresser, notamment sur le cou de façon à présenter un beau collier ou une belle crinière et former des franges bien fournies aux cuisses et à la queue. Couleurs : noir et blanc ou rouge et blanc. Jamais noir et blanc aux extrémités feu. Feu peut inclure les teintes de crème à acajou. P. ex, tricolore. Par rouge, on entend toutes les nuances de sable, citron et orange, mais toujours le plus clair et le plus vif possible. Le blanc doit être pur et la couleur, que ce soit noir ou rouge, doit être distribuée uniformément en taches sur tout le corps, sur les joues et sur les oreilles. Il n'y aura aucune préférence parmi les couleurs admises lors du jugement. Une robe blanche uniforme sans taches ou une seule tache au visage (face de clown) sont de très graves défauts.

Tête

Doit être grande par rapport à la taille du sujet; crâne large et arrondi en avant.

Nez camus. **Truffe** large et de même couleur que les taches de la robe (noir chez le sujet blanc et rouge ou chair chez le sujet rouge ou citron); narines bien ouvertes. Tout sujet blanc et noir et noir dont la truffe n'est pas noire sera disqualifié. **Yeux** grands, de forme arrondie, foncés et lustrés, à l'expression empreinte de douceur, bien écartés en raison d'une bonne largeur au niveau du crâne. Les yeux ne doivent pas paraître proéminents, bombés, ou tendus. Le blanc au coin interne de l'œil est un trait caractéristique de la race qui donne au chien une expression « étonnée ». En aucun cas cette caractéristique « d'air étonné » ne doit être perdue. La quantité de blanc au coin interne de l'œil peut aller jusqu'à – mais ne doit pas dépasser – un tiers de la surface totale de l'œil, un tiers étant l'idéal, en autant que l'expression de douceur est conservée. Le blanc au coin interne de l'œil dépassant un tiers est un œil vairon incorrect. Chez le chien adulte, l'œil doit être orienté vers l'avant, et non vers les côtés du crâne. Il faut toutefois faire preuve de souplesse à cet égard pour les chiots et les jeunes chiens dont la taille et la forme du crâne ne sont pas complètement développées, résultant en un œil qui n'est pas orienté tout à fait vers l'avant comme chez le chien adulte. Une pigmentation couvrant la partie blanche de l'œil ne doit pas être pénalisée si la bonne quantité de blanc est visible au coin interne de l'autre œil. **Oreilles** petites, en forme de V bien frangées, bien écartées, plantées haut sur la tête et portées légèrement vers l'avant.

Articulé : La mâchoire est large avec suffisamment d'espace pour permettre à six incisives inférieures d'être disposées en ligne droite. La largeur de la mâchoire inférieure est essentielle pour créer le bon aspect du museau, l'expression douce du visage et une symétrie parfaitement circulaire avec la largeur du haut du crâne. Des dents manquantes ne doivent pas être pénalisées si la mâchoire est de largeur suffisante. Un articulé en ciseaux, régulier, ou un léger prognathisme inférieur sont également acceptables en autant que l'expression douce est maintenue et que les lèvres se rencontrent pour couvrir les dents. Une mâchoire inférieure étroite est un défaut grave car elle donne une forme triangulaire incorrecte de la tête et provoque un manque d'équilibre avec la partie supérieure large du crâne. Un prognathisme supérieur, une mâchoire inférieure tordue, des dents ou une langue apparentes sont des défauts graves.



Le chin réagit très sensiblement à un examen oral, par conséquent les juges doivent s'en remettre à l'exposant pour l'examen de l'articulé. Si l'exposant ne présente pas automatiquement l'articulé, ou ne le fait pas à la satisfaction du juge, le juge peut relever délicatement le coin de la lèvre supérieure pour voir les incisives inférieures et la position de la mâchoire inférieure par rapport à la mâchoire supérieure. Le juge ne doit en aucun cas ouvrir avec force la bouche d'un chin ni passer le doigt sur ses dents.

Cou

Court et modérément épais.

Membres antérieurs

Ossature petite donnant aux pattes une apparence délicate; pattes bien frangées.

Corps

Carré, compact; poitrine large et profonde. Longueur du corps sensiblement égale à la taille du sujet.

Membres postérieurs

Pieds petits et quelque peu ovales; le sujet doit se tenir un peu sur les orteils. Si les membres sont frangés, les franges ne doivent pas accroître la largeur des pieds mais quelque peu leur longueur.

Queue

Bien tournée d'un côté ou de l'autre à partir de sa racine; portée au-dessus du dos, elle pend d'un côté et est bien couverte de longs poils (la queue en forme d'anneau est répréhensible).

Allures

Démarche élégante avec soulèvement prononcé des pattes et, comme nous l'avons dit, un port de la queue (fortement frangée, fièrement courbée ou panachée) au-dessus du dos.

Défauts

Toutes déviations par rapport aux idéaux susmentionnées doivent être considérées comme un défaut dans la mesure où elles interfèrent avec la santé et le bien-être du chien et le but de la race.

Caractéristiques éliminatoires

Chez les chiens noir et blanc, un nez de toute couleur autre que le noir. Tout couleur ou combinaison de couleur qui n'est pas indiquée comme étant permise.

Points accordés par les juges

Tête et cou	10
Yeux	10
Oreilles	5
Museau	10
Truffe	5
Corps	15
Queue	10
Pieds et pattes	5
Robe et taches	15
Mouvement	5
Taille	10
TOTAL	100

Nom de la race: Chin
Année de reconnaissance: 1910
Année d'effet: January 2018